

COMPTE-RENDU APERO DISCUSSION DE QUARTIER

Val d'Azur, Pradeaux, Pentès de la Garde

Le vendredi 9 septembre 2022, c'est autour de Baptiste Furic, architecte du collectif Rural Combo, de Camille-Lùla Zamith, ainsi que des élus présents que s'est déroulé l'apéro-discussion de quartier du Val d'Azur, des Pradeaux et des Pentès de la Garde. Nous tenons à remercier les participant-es pour leur accueil, leur disponibilité et leur enthousiasme à l'égard de la démarche.

Globalement, la participation a été relativement faible étant donné le nombre de ménages résidant dans les trois quartiers concernés, mais nous avons compté une vingtaine de personnes participantes autour d'un apéritif convivial. La démarche de l'apéro-discussion de quartier a été bien accueillie. Malheureusement, la sympathie du moment nous a fait oublier nos appareils photos, et nous regrettons désormais de n'avoir pas de cliché pour illustrer ce compte-rendu !

Les participant-es ont souligné l'entraide et la convivialité existant entre les voisin.es, en particulier dans le quartier du Val d'Azur, où la plupart des résident-es se connaissent de longue date. Dans le quartier des Pradeaux et des Pentès de la Garde, certaines personnes indiquent une difficulté à maintenir ou construire une convivialité quotidienne au sein du quartier. Des rencontres sont demandées entre les trois quartiers afin d'accueillir au mieux et de renforcer la convivialité et la solidarité entre tous.tes.

1. Retours à propos du quartier

Globalement, les habitant-es se disent satisfait-es de leurs quartiers, auxquels ces dernier-es sont attaché-es. Ils et elles aiment les paysages de leur quartier, et l'emplacement sur les hauteurs du village dont il dispose.

- Quelques problèmes d'**entretien** sont évoqués :
 - Quelques personnes indiquent que les **trottoirs** seraient usés, en particulier dans le quartier du Val d'Azur ;
 - Présence de **luzerne** : besoin de retourner le gravier de temps en temps ;
 - Une personne évoque des **boitiers des compteurs** abimés ;
 - Demande davantage de **désherbage** sur les trottoirs ;
 - **Un lampadaire** a été enfoncé à la sortie du Val d'Azur.
- De **sécurité**
 - Plusieurs personnes (quatre ou cinq, du Val d'Azur) expriment leur inquiétude et indiquent avoir besoin de s'organiser entre voisin-es à la suite de deux **cambriolages** ayant eu lieu ces dernières années. Elles précisent cependant toutefois que ces changements ne sont pas imputables à des causes internes au village ni à la municipalité.



- De **circulation automobile** en particulier :
 - Une **haie aurait besoin d'être taillée** à l'entrée du Val d'Azur car celle-ci empêche visibilité ;
 - Un panneau de moins en moins visibles à cause des plantes qui poussent devant ;
 - à la sortie du lotissement, **la priorité n'est pas respectée**, créant des situations dangereuses pour les habitant·es qui soient doivent forcer le passage, soit rester en retrait ;
 - les **problèmes de vitesse trop importante avenue de l'Allier** sont évoqués à plusieurs reprises. L'idée d'installer un **radar pédagogique** est évoquée (un panneau « stop » ne constituerait pas une bonne solution d'après les enquêté·es). Une personne signale que les cyclistes et piéton·nes seraient mis·es en danger. Une personne évoque des cas de voiture roulant à très grande vitesse la nuit (témoin à 5h en allant au travail).
- **De convivialité**
 - pour le quartier des Pentes de la Garde : la situation excentrée vis-à-vis du bourg implique que le lien avec celui-ci dépend des choix de chacun·e.

2. Retours à propos du village

Globalement, les participant·es apprécient l'espace public à Pérignat et sont plutôt satisfait·es de son aménagement. Une personne indique apprécier particulièrement l'existence de la MARPA, ainsi que l'interconnaissance dans le village, et la présence de services comme la pharmacie ou la Maison Grenouille.

Une personne indique ne pas apprécier les perches d'acacia sur la place Onslow.

Plusieurs **améliorations** pourraient être apportées selon les participant·es :

- **Patrimoine historique**
 - Plus d'animation dans **l'église**, rénover l'église ;
 - Plusieurs personnes indiquent souhaiter que le patrimoine historique soit plus mis en valeur.
- **Entretien**
 - Une personne indique que le **marquage au sol des priorités** n'aurait pas été refaits partout ;
 - Quelques personnes indiquent que le village pourrait être plus **propre**.
- **Eclairage**
 - Demande de **lumières plus tardives** (23h), en particulier sur l'axe principal. Proposition de ne garder **qu'un lampadaire sur deux, ou sur trois**, ou d'installer des **LED** ou encore des **détecteurs de mouvement**.
- **Sécurité**
 - **Suggestion de vidéosurveillance** pour lutter contre les cambriolages ;



- Proposition remettre une **commission extra-municipale sécurité routière** (pour que les habitant.es puissent s'organiser sur ces questions-là), soutien exprimé à l'idée d'installer un radar pédagogique.
- **Circulation**
 - Ralentir les voitures à l'entrée de Pérignat ;
 - Un manque de civisme est souligné à l'égard de la circulation dans le village
- **Mobilité**
 - Une augmentation de l'amplitude horaire pour la ligne 37 est sollicitée.
- **Esthétique**
 - Demande de décorations de Noël ;
 - Maison brûlée à l'entrée du village ne serait pas très accueillante.

Réponse de la mairie

- Entretien des espaces verts

Concernant l'entretien des **espaces verts**, la commune n'utilise plus de pesticides depuis 2010 et les entretient par le passage de la tondeuse. De plus, le printemps 2022 a connu plusieurs imprévus avec une équipe de services techniques drastiquement réduite en raison d'accidents au travail. Un partenariat avec la Régie de territoire des deux rives se met actuellement en place afin de mutualiser les moyens et les forces vives pour entretenir au mieux les espaces verts de la commune. Il devrait être opérationnel pour le début de l'année 2023.

- Sécurité routière

A propos d'une **commission extra-municipale** autour de la sécurité routière : le plan guide et des concertations de quartier mettront en lumière les besoins en la matière et permettront de proposer des améliorations fortement attendues sur ce thème.

Par ailleurs, les **problèmes de vitesse des automobiles** dans le village constituent un constat récurrent. Un radar pédagogique va être acheté par la mairie, et sera installé durant l'automne pour inciter les automobilistes à respecter les limitations en vigueur, mais aussi pour comptabiliser les vitesses de circulation.

Une **prise de contact a été faite avec le particulier** dont la haie gêne la visibilité à la sortie du lotissement du Val d'Azur.

Concernant le **marquage au sol des priorités**, une seule peinture a été refaite dans le cadre d'un test afin d'évaluer l'efficacité de ces marquages sur le respect des priorités. En fonction du résultat de cette évaluation, les marquages seront repris ou non.

- Eclairage public



Sur la question de **l'éclairage public**, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de reconduire l'extinction à partir de 21H00. Si nous sommes conscients de l'inconfort possible provoqué par cette décision chez certains habitants pour revenir d'activités associatives, effectuer une promenade avec un animal de compagnie ou pour tout autres déplacements nocturnes, nous avons choisi toutefois de maintenir cette plage d'extinction eu égard au faible nombre de déplacements à pied constatés après 21H00 mais aussi et surtout du fait des impacts positifs que déclenche la réduction de l'éclairage notamment sur le développement de la biodiversité, sur la consommation d'énergie et donc sur la réduction des couts.

- Point divers

Concernant l'augmentation de **l'amplitude horaire de la ligne 37**, des discussions sont en cours avec le SMTC à ce sujet, malheureusement celles-ci prennent du temps.

Concernant **l'entretien des compteurs**, ce dernier relève du fournisseur.

A propos du **lampadaire enfoncé** : une procédure longue est toujours en cours avec le conducteur de la voiture responsable de l'accident.

Concernant la **maison brûlée à l'entrée du village**, la commune n'a pas de levier pour agir sur la procédure du fait qu'il s'agit d'une propriété privée.

Concernant la **demande de vidéosurveillance** dans le village, le conseil municipal n'y est pas favorable du fait du manque d'efficacité du dispositif et du principe de respect de la vie privée.

